

— DOSSIER DE PRESSE —

**Inauguration du premier site 4G multi-opérateurs
du dispositif de couverture ciblée du New Deal Mobile
en Savoie aux Avanchers-Valmorel / La Léchère**

Les opérateurs télécoms tiennent leurs engagements en accélérant les déploiements dans tous les territoires.

Le lundi 18 octobre 2021, Michel COMBOT, Directeur général de la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR ont inauguré, en présence de Pascal BOLOT, Préfet de la Savoie ; Annick CRESSSENS, Conseillère départementale de la Savoie déléguée aux infrastructures numériques ; Martine BERTHET, Sénatrice de la Savoie, Jean-Michel VORGER, Maire des Avanchers-Valmorel, Paul GUILLARD, Maire délégué de Celliers et des élus locaux, **le premier site 4G multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile issu du dispositif de « couverture ciblée » (DCC) en Savoie.**

Ce pylône de téléphonie mobile, mutualisé de manière volontaire par les quatre opérateurs (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR) dessert les communes des Avanchers-Valmorel, de La Léchère et de Celliers avec des débits théoriques maximum de plusieurs dizaines de mégabits par seconde (Mb/s).

La FFTélécoms souligne l'implication exemplaire de l'ensemble des acteurs dans la réalisation de ce projet. Ce pylône est issu du dispositif de « couverture ciblée », qui est un des grands axes de l'accord New Deal Mobile, conclu en janvier 2018 entre les opérateurs et les pouvoirs publics. Le dispositif de couverture ciblée permet aux collectivités d'identifier elles-mêmes les zones à couvrir par les pylônes. Les opérateurs s'engagent à construire et à financer ces sites entièrement à leur charge.

Cette première inauguration en Savoie est donc une illustration concrète de l'accélération de la mise en œuvre du New Deal Mobile par les opérateurs télécoms sur le territoire.

Objectif du New Deal Mobile :

La 4G sera généralisée sur le réseau actuel des opérateurs d'ici fin 2022 pour les zones blanches actuelles – dont 75% d'ici fin 2020, y compris les axes routiers prioritaires. Par ailleurs, la couverture sera complétée au travers du dispositif de couverture ciblée.

Le New Deal Mobile est une réalité, il est en marche et les opérateurs sont tous mobilisés pour atteindre cet objectif. Il a certes été ralenti pendant la crise sanitaire mondiale mais les opérateurs et les techniciens ont continué, dans la mesure du possible, à déployer. Des sites mobiles ont été construits et contrairement à d'autres secteurs économiques qui étaient complètement à l'arrêt, l'industrie des télécoms a démontré pendant la crise sanitaire et encore plus ces dernières semaines sa capacité à maintenir l'activité pour atteindre les objectifs fixés.

Depuis la signature du New Deal Mobile :

- **89 169 sites mobiles sont déjà en 4G sur les 91 443 sites mobiles tous opérateurs confondus en France** ; plus de 97% des sites des opérateurs ont donc été convertis en 4G et plus de 99% de la population est couverte en 4G ;
- **33 880 sites construits ou passés en 4G** depuis le début du New Deal Mobile ;
- **Au 1^{er} juillet 2021, ce sont 2 277 sites « Zones blanches – Centres-bourgs (ZB-CB) qui ont basculé en 4G**, soit environ 90% de l'objectif à atteindre d'ici fin 2022.

Sur le dispositif de couverture ciblée :

Au titre de ce dispositif, les opérateurs doivent construire plus de 3 000 nouveaux pylônes d'ici mi-2023. **À ce jour, environ 1 000 pylônes mutualisés sont construits et activés.**

Pour permettre une réussite opérationnelle de l'accord, un **guide pratique à destination des maires** a été réalisé par la FFTélécoms en partenariat avec les associations de collectivités. Les opérateurs réaffirment leur volonté de travailler de concert avec les élus locaux et les associations d'élus au profit de l'aménagement du territoire. La Fédération Française des Télécoms, dans un souci de transparence et de pédagogie, a mis en ligne sur son site internet :

- Un compteur national pour suivre l'évolution des déploiements mobiles : <https://bit.ly/3moaBXt>
- Une plaquette pédagogique sur les grandes étapes de déploiement d'un site mobile depuis la loi ELAN à destination des élus locaux et parlementaires : bit.ly/NDMPlaquette2019.

Le point sur la couverture mobile en région AURA et en Savoie

En région Auvergne-Rhône-Alpes

La région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) comptait **12 418 sites** tous opérateurs confondus au 30 juin 2021. Parmi ces sites, 12 189 sites étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 30 juin 2021, **4 266 nouveaux sites sont passés en 4G**.

Départements de la région AURA	Sites mis en service 4G entre le T1 2018 et le T2 2021
Ain	451
Allier	277
Ardèche	358
Cantal	337
Drôme	359
Haute-Loire	269
Haute-Savoie	273
Isère	564
Loire	318
Puy-de-Dôme	445
Rhône	407
Savoie	208
Total	4 266

Au 30 juin 2021, **140 sites** devaient encore migrer vers la 4G. Ces sites se trouvent sur 35 pylônes desservant 50 communes.

Départements de la région AURA	Pylônes multi-opérateurs qui passeront en 4G au plus tard fin 2022	Nombre de centres-bourgs de communes concernés
Ain	2	3
Allier	<i>Entièrement migré en 4G</i>	<i>Entièrement migré en 4G</i>
Ardèche	3	4
Cantal	4	6
Drôme	9	16
Haute-Loire	7	9
Haute-Savoie	<i>Entièrement migré en 4G</i>	<i>Entièrement migré en 4G</i>
Isère	5	6
Loire	1	1
Puy-de-Dôme	3	4
Rhône	1	1
Savoie	<i>Entièrement migré en 4G</i>	<i>Entièrement migré en 4G</i>
Total	35	50

En outre, **17 pylônes multi-opérateurs** des anciens programmes gouvernementaux doivent être encore construits : la maîtrise d'ouvrage est assurée par la collectivité concernée.

En complément des sites à passer en 4G et à construire, ce sont au total **423 pylônes mutualisés** qui, au titre du dispositif de couverture ciblée, seront construits et financés par les opérateurs entre fin 2019 et mi-2023.

Départements de la région AURA	Pylônes mutualisés du dispositif de couverture ciblée (arrêtés 2018, 2019, 2020 et 2021)
Ain	32
Allier	36
Ardèche	51
Cantal	41
Drôme	39
Haute-Loire	39
Haute-Savoie	36
Isère	31
Loire	34
Puy-de-Dôme	44
Rhône	16
Savoie	24
Total	423

Sites du dispositif de couverture ciblée mis en service en Auvergne-Rhône-Alpes
au 30 juin 2021



Dans le département de la Savoie

La Savoie comptait **878 sites** tous opérateurs confondus au 30 juin 2021. Parmi ces sites, **871 sites** étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 30 juin 2021, **208 nouveaux sites** sont passés en 4G.

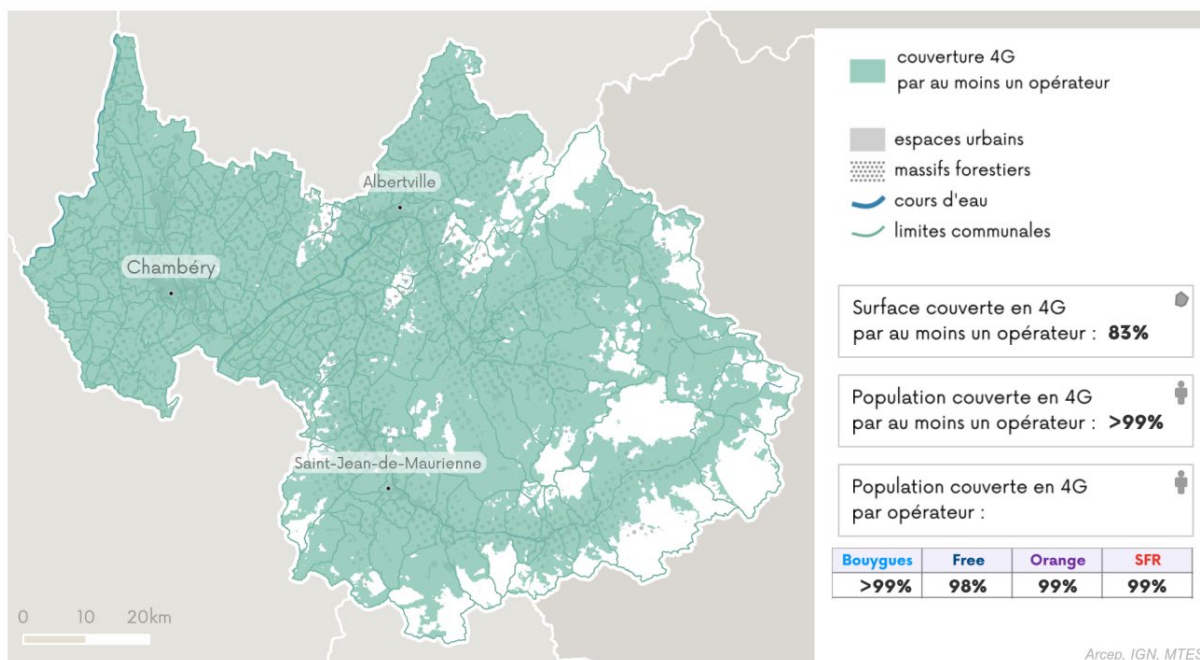
Dans la Savoie, ce sont également **24 pylônes mutualisés** qui, entre fin 2019 et mi-2023, seront construits par les opérateurs au titre du dispositif de couverture ciblée (arrêtés de 2018, 2019, 2020 et 2021).

Liste des 24 pylônes du dispositif de couverture ciblée issus des arrêtés 2018, 2019, 2020 et 2021 dans la Savoie

5 pylônes mutualisés issus du dispositif de couverture ciblée situés (**en jaune**) sont construits et activés en 4G par les quatre opérateurs.

Communes – la Savoie	Nombre de sites
Peisey-Nancroix	1
Les Avanchers-Valmorel, Combe Louvière	1
Entrelacs	1
Orelle	1
La Tour en Maurienne	1
Notre-Dame-du-Pré	1
Attignat-Oncin	1
Meyrieux-Trouet	1
Salins Fontaine	1
Val Cenis	1
Jarrier	1
Puygros	1
Nâves	1
Saint-Alban-des-Villards	1
Saint-François-de-Sales, le Noyer	1
Val-Cenis	1
Champagny le Haut	1
Montsapey	1
Cessens	1
Bourg-Saint-Maurice	1
Grésin	1
Verthemex	1
Saint-Pierre-d'Entremont	1
Saint-Colomban-des-Villards	1
Total	24

Carte de la couverture de la Savoie en 4G



En savoir plus

Quels usages de l'internet mobile en France ?

- 69,8 millions d'abonnements mobiles ;
- 10,5 giga-octets consommés par mois en moyenne par un abonné 4G (soit un triplement depuis 2016) ;
- Le débit mobile moyen atteint 45 Mbit/s en 2019 (+50 % en un an et + 100% dans les zones rurales grâce aux premiers effets du New Deal Mobile).

Quels délais entre la construction du site et sa mise en service ?

L'accélération de la couverture attendue par le New Deal Mobile nécessite en effet une **simplification des démarches administratives** à la mesure des enjeux pour notre pays.

Pour rappel, en France, il fallait en moyenne entre 18 et 24 mois, du fait des démarches administratives, entre le dépôt du projet de construction d'un pylône et son allumage définitif. En Allemagne ou encore au Royaume-Uni, ce délai est divisé par 5 ! Grâce à la mobilisation des opérateurs et de l'État, 5 mois ont été gagnés pour simplifier le calendrier administratif.

Quels sont les investissements des opérateurs ?

Les opérateurs télécoms accélèrent les déploiements sur tout le territoire en ayant investi, un montant record avec plus de **11,5 milliards d'euros en 2020** pour installer, déployer, maintenir les infrastructures.

En quoi cette mutualisation 4G est-elle une prouesse technique ?

La mutualisation des installations est réalisée au travers de la technologie de Ran Sharing 4G et sa mise en œuvre par les quatre opérateurs est sans équivalent dans les autres pays.

L'accord historique ou New Deal Mobile, c'est quoi ?

Les opérateurs ont signé en janvier 2018 un accord historique ou New Deal Mobile avec les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile. Cet accord permet à très court terme de trouver une solution pour les nombreuses communes du programme zone blanche qui ne disposent pas encore de pylône.

Vous pouvez retrouver toutes les informations avec les infographies ci-dessous :

- En quoi consiste cet accord ?
- Comment les opérateurs vont-ils le mettre en place ?

Un accord visant à :



Généraliser la 4G
sur le réseau existant



**Une accélération
supérieure
à 5 ans**

par rapport aux obligations
existantes

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G
de chaque opérateur et des sites du programme
zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.



**Une accélération
qui concerne
les axes de transport**

55 000 km

d'axes routiers prioritaires seront couverts à

100 % d'ici fin 2020

23 000 km

du réseau ferré régional le seront à

90% d'ici fin 2025

Adopter un nouveau « thermomètre »
pour la couverture mobile :
la « bonne couverture* »

5 000

nouveaux sites pour généraliser
la bonne couverture

Mise en œuvre d'un « **dispositif de couverture ciblée** »
destiné à identifier **5 000 nouveaux sites** par opérateur
définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- **2 000 sites mutualisés** déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- **3 000 sites au-delà**, pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)



En plus du
dispositif de
couverture
ciblée, les
opérateurs
devront densifier
leur réseau
mobile pour
amener une
« bonne
couverture »
à terme.

* telle que définie par l'ARCEP – monreseaumobile.fr



Améliorer
la couverture
à l'intérieur
des bâtiments

Il s'agira notamment de
développer la voix sur Wi-Fi
(ou VoWiFi), à savoir utiliser
le réseau Wi-Fi pour bénéficier
des services mobiles.
Retrouvez le guide pratique
« Comment améliorer
la couverture indoor ».

rendez-vous sur le site
www.ffttelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



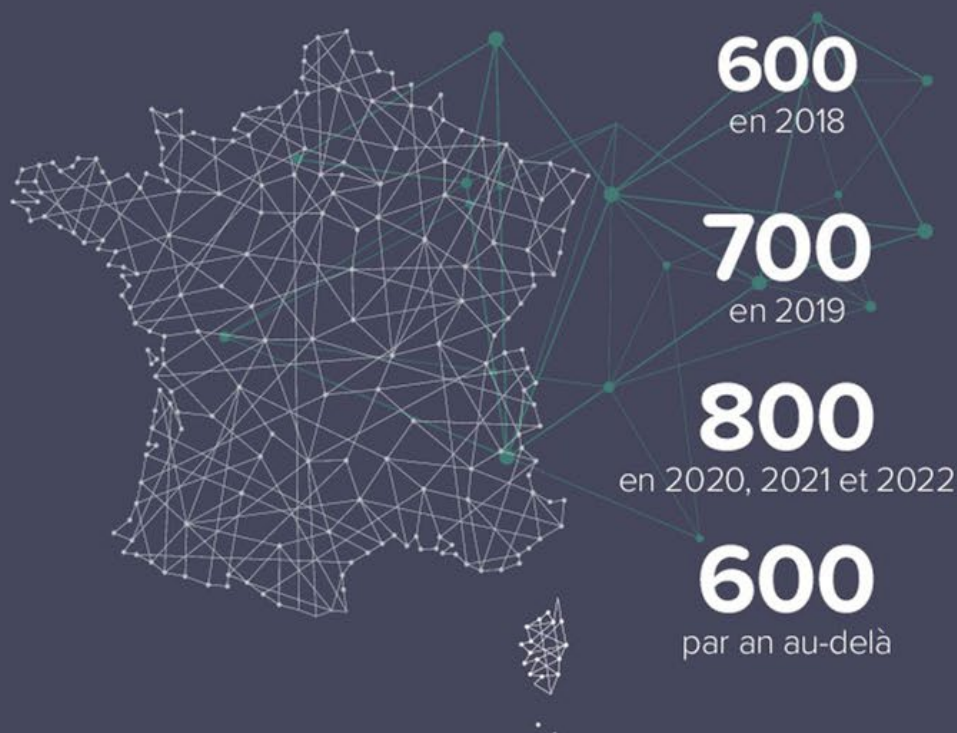
Développer
des offres
4G fixes

dans les zones identifiées
par le Gouvernement

Comment ?

L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.



Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.

Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur - **8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée, l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.



Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.

Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



À savoir



Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : **zones blanches centres-bourgs** et **France Mobile**.



Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire**.

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTAaccord

Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé ?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

PARTAGE D'INSTALLATIONS

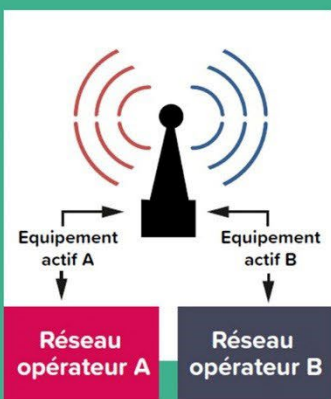
PASSIVES

ACTIVES

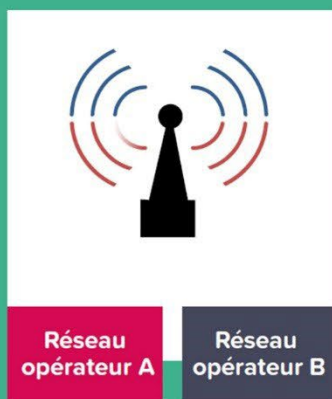
MUTUALISATION DES RÉSEAUX

ITINÉRANCE

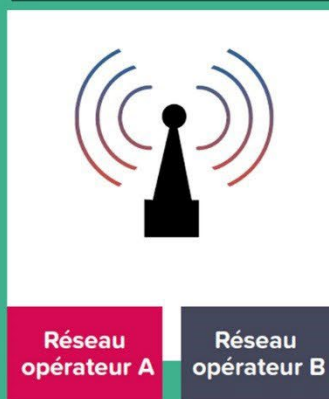
MUTUALISATION DE FRÉQUENCES



Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux équipements actifs de celui-ci



Des fréquences de A et B sont utilisées de façon séparées
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de celui-ci



Des fréquences de A et B sont utilisées conjointement
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A ou B de façon indifférenciée



Seules des fréquences de l'opérateur A sont utilisées
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A

Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DES TÉLÉCOMS



Contact presse : Fédération Française des Télécoms / aprovost@fftelecoms.org / 06 07 65 11 37